

La MRC de Montmagny met en œuvre le Fonds régions et ruralité – volet 2 – développement territorial afin d'accompagner des initiatives structurantes répondant aux priorités de développement local et régional, en cohérence avec les priorités et les critères établis dans son Cadre d'intervention.

1.45M\$

Enveloppe totale

sur 3 ans (2025-2028) servant à appuyer des projets du milieu

45%

Projets locaux

652 662 \$ dédiés au soutien des initiatives locales

55%

Projets régionaux

797 697 \$ dédiés au soutien des initiatives régionales

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Pour être admissibles à un soutien financier, les projets doivent s'inscrire dans au moins une des orientations prioritaires définies par la MRC de Montmagny :



L'aménagement et la consolidation des cœurs villageois



Le renforcement de l'attractivité du territoire, notamment par le développement touristique



L'amélioration de la santé durable et de la qualité de vie des citoyens



Le soutien à l'innovation, qu'elle soit environnementale, technologique ou issue de projets pilotes

CRITÈRES D'ANALYSE DES PROJETS

- Concordance du projet avec les priorités et planifications de la MRC
- Impact supralocal
- Retombées économiques et vitalisation
- Contribution à l'attractivité et à la qualité de vie
- Mesures visant à protéger l'environnement
- Innovation
- Coopération et mobilisation du milieu
- Réalisme du montage financier et faisabilité du projet
- Pérennité du projet



Pour des informations supplémentaires

Contactez l'équipe de développement territorial de la MRC de Montmagny

Frédérique Boulet

fboulet@montmagny.com
418 248-5985, poste 325

Mélanie Pouliot

mpouliot@montmagny.com
418 248-5985, poste 328